

COMPTE CERTIFIE CONFORME



Comptes annuels

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ESTOP

Route de PARIS
14120 MONDEVILLE

APE : 4711D -
Siret : 48811524700014



FORVIS MAZARS SEM

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
95 Allée DES PRES DE CHAMPELLE

54230 CHAVIGNY

Tél : 03 26 79 75 00

Fax : 03 26 47 75 88

Courriel :

Web :

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				201 482
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				5 969
Autres créances	224 963		224 963	339 518
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	363 574		363 574	540 422
Charges constatées d'avance (3)				2 726
TOTAL ACTIF CIRCULANT	588 536		588 536	1 090 117
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	588 536		588 536	1 090 117
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

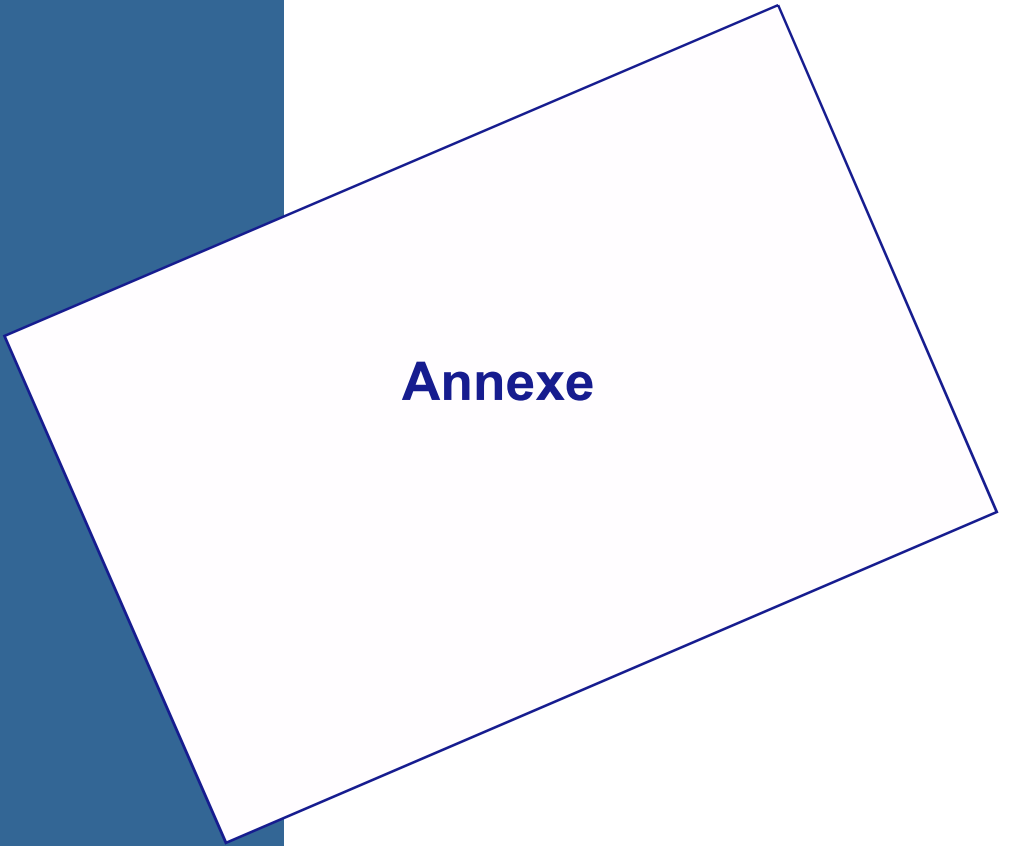
	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 600	1 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-110 949	-158 742
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-109 349	-157 142
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	677 966	315 985
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 667	871 537
Dettes fiscales et sociales	6 252	59 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		200
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	697 886	1 247 259
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	588 536	1 090 117
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	697 886	1 247 259
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	589 116	3 428 176
Production vendue (biens)	78 275	96 289
Production vendue (services)	8 789	4 355
Chiffre d'affaires net	676 180	3 528 820
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	2 099	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	678 279	3 528 820
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	359 686	3 164 629
Variations de stock	201 482	-69
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	192 385	292 773
Impôts, taxes et versements assimilés	2 822	16 841
Salaires et traitements	45 870	168 072
Charges sociales	6 978	36 024
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		1 241
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	809 223	3 679 511
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-130 944	-150 691
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	20 485	5 194
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	20 485	5 194
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-20 485	-5 194
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-151 429	-155 884

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	40 500	1 195
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	40 500	1 195
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20	4 053
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	20	4 053
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	40 480	-2 858
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	718 779	3 530 015
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	829 728	3 688 757
BENEFICE OU PERTE	-110 949	-158 742
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ESTOP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 588 536 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 110 949 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 224 963 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	224 963	224 963	
Autres	224 963	224 963	
Total	224 963	224 963	

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	995
Total	995

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 600,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	16,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 697 886 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	677 966	677 966		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 667	13 667		
Dettes fiscales et sociales	6 252	6 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	697 886	697 886		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	677 966			

Charges à payer

	Montant
CFE	5 223
FORMATION CONTINUE	664
Total	5 887

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

ESTOP

(la « Société »)

SNC au capital de 1.600 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
488 115 247 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 09 heures 30 minutes, les associés de la Société ESTOP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SAS (siren 345 130 488),
propriétaire de
représentée par Monsieur Benoît SOURY,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, | 99 parts |
| - PROFIDIS SAS (siren 323 514 406),
propriétaire de
représentée par Madame Marianne PILLET,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, | 1 part |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social..... | 100 parts |

Monsieur Benoît SOURY préside la réunion en sa qualité de président de la société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, elle-même gérant de la société ESTOP.

Le président constate que, tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées ;

Il déclare que ces divers documents ont été communiqués ou tenus à la disposition des associés dans un délai raisonnable leur permettant de statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite aux associés qu'ils sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ♦ présentation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- ♦ approbation desdits comptes et rapport ;
- ♦ affectation du résultat ;



Puis il présente le rapport de la gérance et le rapport.

Enfin le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, il est alors passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport de la gérance, approuve lesdits comptes et rapport ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide de répartir la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit - 110.949,26 euros, entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social au 31 décembre 2024, soit :

- à CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	- 109.839,77 euros
- à PROFIDIS	- 1.109,49 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs :

- à la gérance ainsi qu'à Marianne PILLET et Clotilde JAMOT, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes, ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Elle confère plus particulièrement tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3 rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés, toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes et notamment le dépôt des comptes annuels de la Société, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le présent procès-verbal est signé par les associés et le gérant.

Benoît SOURY
représentant la société
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE
associé et gérant



Marianne PILLET
représentant la société
PROFIDIS
associé

